

Indicateur du coût
de la rentrée 2024

Dossier de presse

Édité le 25/08/2024

Table des matières

1) Avant-propos	3
2) Introduction	4
3) Présentation de l'indicateur	4
4) Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2024 de la BAF	5
5) Méthodologie	8
Frais spécifique de rentrée	8
Frais de vie courante	10
Frais modulaires	11
Les besoins des étudiantEs Franc-ComtoisEs	12
Une réforme plus profonde et équitable des Bourses étudiantes	12
Désindexation de la CVEC sur l'inflation	13
Rattachement à une complémentaire santé	13
Qui sommes-nous ?	15

1) Avant-propos

La BAF, Bureau des Associations Franc-comtoises, a été fondée en 2004. Il s'agit d'une association de loi 1901 qui ne se rattache à aucun parti politique, à aucune confession religieuse et aucun syndicat. La BAF fédère à l'heure actuelle presque une vingtaine d'associations étudiantes filiéristes adhérentes réparties à Besançon et Montbéliard. En effet, l'association est la première organisation représentative des étudiants et étudiantes en Franche-Comté. L'ensemble de ces étudiants et étudiantes représentent 30 000 personnes répartis dans différentes filières d'étude.

Cela fait depuis bientôt 20 ans que la BAF s'engage et est porte-parole de la voix des étudiants et étudiantes dans l'unique but d'améliorer les conditions de vie d'études. En effet, les luttes contre les discriminations, la précarité et l'isolement social ou encore la défense des droits dans le monde étudiantin est l'essence même de l'association.

La BAF fonctionne sur un modèle de démocratie participative. Ce sont les avis et revendications des étudiants et étudiantes qui sont entendues afin de mener des actions afin de défendre au mieux leurs positions auprès de différents acteurs, mais aussi pour traiter les problématiques rencontrées dans leur vie étudiante notamment celle de la précarité.

En effet, la précarité étudiante reste un des plus grands combats de l'association. En effet, dut à un coût de la vie important et des dépenses nécessaires pour vivre et étudier qui ne cessent d'augmenter, nous constatons une précarité grandissante dans le monde étudiantin et cela malgré les nombreuses alertes lancées par la communauté étudiante. Cette situation est alarmante.

En effet, face à une inflation qui reste élevée à 3% en Janvier 2024, conséquence directe de la guerre en Ukraine qui continue d'impacter l'économie Européen depuis Février 2022, cette situation de précarité peut s'avérer éprouvante pour un étudiant ou une étudiante. Nous constatons une augmentation de la charge mentale, des difficultés quotidiennes qui peuvent même impacter la réussite dans les études et le bien-être pour certains cas. D'année en année, il y a une augmentation d'étudiants et étudiantes de plus en plus démunies face à de telle situation des difficultés quotidiennes.

2) Introduction

Chaque année, la BAF avec son réseau dénonce la précarité étudiante et met en place de nombreuses actions pour y lutter. Aujourd'hui, nous attendons des réformes ambitieuses qui apporteront des solutions durables aux différentes difficultés auxquelles les étudiants sont confrontés.

La BAF adhérente à la FAGE, Fédération des Associations Générales Etudiantes qui est la première organisation nationale étudiante. De ce fait, cela fait depuis 2018 que la BAF publie l'indicateur du coût de la rentrée des étudiants et étudiantes Francs-Comtois en collaboration avec la FAGE. Cet indicateur, qui existe depuis plus de vingt ans, met en lumière le coût que représente une rentrée universitaire pour les étudiantEs de la région Franc-comtoise. Chaque année, il révèle l'augmentation notable des dépenses nécessaires pour étudier dans de bonnes conditions.

Calculé par la BAF depuis plus de cinq ans, l'indicateur du coût de la rentrée montre une hausse continue. En 2024, ce coût pour un étudiant ou une étudiante franc-comtois à Besançon atteint 2780,29 euros, contre 2707,54 euros en 2023, soit une augmentation de 2,69 %. Cet indicateur est d'autant plus alarmant à Belfort et Montbéliard puisque les étudiantEs devront dépenser 2756,29 à Belfort (soit une augmentation de 7,85 % par rapport à l'année précédente), tandis qu'à Montbéliard il faudra déverser 2698,20 euros en début d'année (une augmentation de 6,80%).

3) Présentation de l'indicateur

L'indicateur du coût de la rentrée est un calcul mis en place par la FAGE depuis maintenant 20 ans dans le but de mettre en évidence les dépenses imputées à un étudiant ou une étudiante. Lors de chaque rentrée universitaire cet indicateur est travaillé par les différentes fédérations de territoire et de filière dans le but de souligner les dépenses qu'on la population étudiante et ce qu'elles représentent. Cela permet de dénoncer cette augmentation des dépenses que rencontrent tous les territoires et filières d'études.

Cette année, l'indicateur du coût de la rentrée de la BAF permettra de visibiliser deux types de frais de rentrée :

- Les frais spécifiques de rentrée, qui correspondent à des frais unique dépensés en début d'année universitaire. Ces frais comprennent les items suivants :
 - Les frais d'inscription en Licence
 - Les frais de CVEC (Contribution de Vie Etudiant et du Campus)
 - Les frais d'agence et du dépôt de garantie pour la location d'un appartement
 - Les frais liés à l'achats du matériel pédagogique (fournitures et manuels scolaires)
 - Les frais liés à une complémentaire santé
 - Les frais liés à l'assurance logement

- Les frais de vie courante, qui correspondent aux dépenses mensuelles qu'a un étudiant ou étudiante pour vivre, se nourrir, se loger, se déplacer . Ces frais comprennent les items suivants :
 - Le loyer et les charges locatives
 - 20 repas consommés au restaurant universitaire
 - Les courses alimentaires
 - L'achat d'équipements divers (produits d'hygiène et d'entretien vêtements)
 - Les loisirs
 - Les transports
 - Les frais de téléphonie et d'internet.

- Les frais modulaires

L'ensemble de cet indicateur et de ces axes permettent de visibiliser le coût que représente la rentrée universitaire dans de bonnes conditions pour un.e étudiant.e de 20 ans non boursier.ère, s'inscrivant en cursus de licence à l'université en Franche-comté et ne vivant plus au domicile familiale.

Les sommes mises en évidence dans l'indicateur du coût de rentrée sont issus de la somme des frais spécifiques de rentrée et des frais de vie courante pour un mois en début d'année scolaire.

4) Présentation synthétique de l'indicateur du coût de la rentrée 2024 de la BAF

Cette année l'indicateur du coût de la rentrée de la BAF estime qu'un étudiant ou une étudiante à Besançon dépensera 2780,29 euros contre 2707,54 euros pour pouvoir étudier et vivre décemment. Ce qui marque une augmentation de 2,69% en un an. Ce chiffre résulte de la somme des frais totaux de la vie courante et des frais spécifiques de rentrée que dépense un.e étudiant.e Bisontin.e en début d'année universitaire. Sur le territoire Franc-comtois ce chiffre n'est pas moins différent. En effet, sur le territoire à Belfort ce coût s'élève à 2756,29 euros et à Montbéliard à 2698,29 euros en début d'année.

Coût de la rentrée à Besançon	2024	2023	Différence	
Total frais spécifiques de rentrée	1694,91	1629,44	4,02%	↗
Total frais de vie	1085,38	1078,1	0,68%	↗
TOTAL	2780,29	2707,54	2,69%	↗

Coût de la rentrée à Montbéliard	2024	2023	Différence	
----------------------------------	------	------	------------	--

Total frais spécifiques de rentrée	1653,91	1538,94	7,47%	↗
Total frais de vie	1044,38	987,60	5,75%	↗
TOTAL	2698,20	2526,54	6,80%	↗

Coût de la rentrée à Belfort	2024	2023	Différence	
Total frais spécifiques de rentrée	1682,91	1553,56	8,33%	↗
Total frais de vie	1073,38	1002,22	7,10%	↗
TOTAL	2756,29	2555,78	7,85%	↗

Il est alarmant de constater que sur les 16 indicateurs étudiés, seuls 3 indicateurs n'ont subi aucun changement. Par ailleurs, les 13 autres indicateurs ont subi une augmentation pouvant atteindre les 16 %.

L'indicateur du coût de la rentrée est calculé en deux parties distinctes : une première partie sur les frais de vie courante, et une seconde partie sur les frais spécifiques de rentrée. Les frais y sont calculés pour un étudiant de 20 ans, non boursier, décohabitante et inscrit dans un cursus de Licence au sein de l'Université.

Une augmentation des frais spécifiques de rentrée

-

Partie 2 : Frais spécifiques de rentrée	2023	2024	Différence %	
Inscription en Licence	170,00 €	174,00 €	0,00%	=
CVEC	100 €	103 €	3%	↗
Complémentaire santé (LMDE + SMERRA)	290,40 €	303€	4,34%	↗
Assurance Logement (Chiffre FAGE SMERRA)	66,50 €	74 €	7,54%	↗
Frais d'agence	220,00 €	220,00 €	0,00%	=
Dépôt de garantie	417,50 €	426 €	2,04%	↗
Matériel Pédagogique	365,04 €	393,91 €	15,82%	↗
Sous-Total 2	1 694,91 €	1 629,44 €	4,02%	↗

Cette année les frais spécifiques de rentrée s’élève à 1694,91 euros à Besançon, soit une augmentation de 4,02% par rapport à l’année 2023. et de 1653,91 euros à Montbéliard et de 1682,91 euros à Belfort soit une augmentation respectivement de 7,47% et 8,33%.

Les principaux facteurs d’augmentation de ces frais sont l’augmentation de la CVEC dont l’acquittance a dépassé le prix symbolique de 100 euros pour atteindre un prix de 103€, désormais indexé à l’inflation soit une augmentation de 3% en un an. Ainsi qu’aux frais d’inscriptions qui sont désormais à 175€ pour l’année universitaire 2024-2025, ce qui représente une augmentation de 2,94%. Le montant des frais d’inscription et de la CVEC peut être remboursé en totalité pour les étudiant.e.s boursier.ère.s. Néanmoins selon les chiffres publiés par l’université de franche comté, en 2020, 43% des étudiant.e.s ne bénéficient pas d’une bourse d’étude.

Cette augmentation est aussi soulignée par l’augmentation des frais de l’assurance logement et du dépôts de garanti, du coût de la complémentaire santé. De plus, malgré une augmentation n’excédant pas les 1,07% les frais déboursés pour l’achat du matériel pédagogique (papeterie, manuels scolaires et matériels spécifiques), en plus d’être essentiel pour poursuivre correctement les études, représentent une part importante des frais spécifiques de rentrée, soit plus de 24% des dépenses.

Une augmentation des frais de vie courante en lien avec l’inflation

Les frais de vie courante d’un étudiant comprennent 7 items :

- Le loyer
- Les repas au restaurant universitaire
- Les courses alimentaires
- Les équipements divers nécessaires aux études
- Les frais de téléphonie et d’internet
- Les loisirs
- Les frais de transport

Partie 1 : Frais de vie courante	2023	2024	Différence %	
Loyer	417,50 €	426 €	2,04%	↗
Repas au RU (20)	66,00 €	66,00 €	0,00%	=
Alimentation	204,37 €	198,11 €	-3,06%	↘
Equipements divers	137,44 €	143,60 €	4,48%	↗
Téléphonie et internet	63,48 €	60,73 €	-4,33%	↘
Loisir	46,31 €	49,94 €	7,84%	↗
Transport	143 €	141 €	-1,40%	↘
Sous-Total 1	1078,10 €	1 085,38 €	0,68%	↗

Cette année, les frais de vie courante s'élèvent à 1085,38 euros soit une augmentation de 0,68% en comparaison à 2023. Seuls les repas dans les restaurants universitaires au prix de 3 euros 30 restent inchangés. A Montbéliard ces frais s'élèvent à 1044,38 euros et 1073,38 euros à Belfort.

Les principaux facteurs d'augmentation des frais de vie courante sont les dépenses liées au loisirs qui représente une augmentation de 7,84% en un an et l'achat d'équipement divers essentiels tels que les produits d'hygiène, des vêtements ou encore des produits d'entretien.

Ainsi nous pouvons donc mettre en évidence que l'argent déboursé pour l'achat de produits essentiels pour se nourrir, se vêtir et assurer une hygiène correcte représente 341,71 euros en 2024 soit environ 31,70% des frais de vie courante pour un.e étudiant.e Franc-comtois.e.

A cela s'ajoutent le loyer (en augmentation de 2,04%), les transports ou encore les frais de téléphonie mobile et d'internet et qui sont essentiels pour assurer les enseignements à distance qui sont bien ancrés dans le système d'enseignement depuis la crise sanitaire.

A ces dépenses s'ajoutent les frais liés aux protections et anti-douleurs que débourse mensuellement une personne menstruée, soit 9,58 euros. Ainsi une personne menstruée doit débourse 1094,96 euros.

Frais modulaires

Cette année, le coût de la rentrée met en évidence des dépenses spécifiques liées à une partie de la population estudiantine. Par le biais du Passeport Mobilité Études, certain.e.s étudiant.e.s ultra-marin.e.s peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursiers et boursières et 50% pour les non-boursier et non-boursières éligibles. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant nombre d'étudiantEs dans l'impossibilité de poursuivre leurs études sur le territoire de leur choix. Le coût moyen des déplacements de ces aller-retour s'élèvent en moyenne à 1237,74 euros par personne.

Ainsi le coût total de la rentrée de ces étudiants et étudiantes se révèle d'autant plus cher, soit 3694,03 euros.

5) Méthodologie

Frais spécifique de rentrée

Frais de scolarité :

Les frais de scolarité pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant ou une étudiante s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription. Les étudiant.e.s extra-communautaire étant exonérés des frais universitaires spécifiques en Franche-Comté payent 175 euros aussi.

Complémentaire santé :

Les données utilisées pour cet indicateur correspondent au montant de l'offre " Essentielle LMDE " (La Mutuelle Des Etudiants) pour 1 an d'assurance dès la rentrée 2024. Cette complémentaires permet de compléter le remboursement de la Sécurité Sociale sur les soins de santé.

CVEC :

Il s'agit de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus. Pour cette année le montant s'élève à 103 euros. La loi prévoit qu'elle soit collecté par le CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) afin de permettre en autres à l'étudiant.e de bénéficier des services universitaires tel que les SSU (service de soin universitaire), l'accès au sport, à la culture, aux espaces de travail entre autres.

Toute personne inscrite en formation initiale doit s'acquitter de cette contribution en début d'année avant son inscription universitaire. Le montant peut être remboursé en totalité pour les étudiant.e.s boursier.ère.s. Néanmoins selon les chiffres publiés par l'université de Franche-Comté, en 2020, 43% des étudiant.e.s ne bénéficient pas d'une bourse d'étude.

Assurance Logement :

L'assurance logement prise en compte est celle de la MAE (Mutuelle Assurance de l'Education). L'indicateur correspond au montant moyen pour la souscription d'un an d'assurance logement de type "essentielle" pour un 20m2 et un T2 ,dès la rentrée 2024.

Frais d'agence immobilière :

Les frais d'agence sont à la charge du bailleur. Ces frais comprennent la constitution du dossier de location, la rédaction du bail et la réalisation de l'état des lieux qui peuvent être mis, pour moitié et sous réserve de respecter certains plafonds, sont à la charge du locataire. Pour calculer l'indicateur de rentrée, nous avons pris en compte les plafonds de frais d'agence fixés pour un logement de 20m2 avec état des lieux, soit 8 euros/m2 en Franche-Comté.

Dépôt de garantie :

Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir les éventuels futurs manquements du ou de la locataire à ses obligations (impayé de loyer ou de charges, absence de réparations locatives...). Ce dépôt de garantie est à payer lors de l'entrée dans le logement, donc à la rentrée pour un.e étudiant.e. Ce dépôt de garantie ne peut excéder le montant d'un mois de loyer hors charges.

Matériel Pédagogique :

Le matériel pédagogique correspond à la somme des achats de papeterie, de manuel d'études et de matériel spécifiques à la filière d'étude. Le calcul du coût de la papeterie se base sur un panier moyen d'achat de diverses fournitures scolaires : sac à dos, matériel d'écriture et d'impression. Les prix sélectionnés sont les prix d'entrée de gamme ou de marque commerçante.

Le calcul du coût des manuels d'études et matériel spécifique se base sur une comparaison des prix des principaux ouvrages et du matériel nécessaire dans différentes filières d'études.

Ces dépenses sont essentielles pour l'étudiant.e afin de poursuivre correctement sa formation.

Frais de vie courante

Loyers :

L'indicateur est basé sur l'outil développé par "LocService" de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces données. Une pondération à l'échelle d'un territoire a été réalisée selon la répartition académique de la population étudiante universitaire étant de 23 822 à Besançon. La moyenne est réalisée pour un studio de 20 à 30 m² et pour un T2 de moins de 30 m² représentant les deux formes de logement les plus utilisées dans la population estudiantine.

Repas au Restaurant universitaire :

Pour cet indicateur, sont prises en compte une fréquence de 5 repas auprès d'un site de restauration CROUS par semaine soit 20 repas par mois pour un.e étudiant.e non boursier.ère. Le montant des repas s'élevant ainsi à 3,30 euros pour ce type de profil.

Panier moyen d'alimentation :

Afin de calculer la valeur moyenne d'un panier d'alimentation, nous prenons en compte l'achat de denrées alimentaires pour les repas en dehors des 20 déjeuners en restauration CROUS. Cela correspond ainsi à 30 petits déjeuners et 40 repas, basée sur les recommandations du Plan National Nutrition Santé (PNNS). Nous calculons le budget moyen d'un.e étudiant.e ayant une alimentation omnivore ou une alimentation végétarienne. Une moyenne est établie en prenant en compte que 5% des jeunes de moins de 30 ans ont un régime végétarien. L'écart relatif aux années N-1 et N-2 se base sur l'inflation de l'alimentation évaluée sur 12 mois par l'INSEE aux mois de juin 2023 (pour 2022) et 2024 (pour 2023).

Equipement divers :

Les équipements divers correspondent à l'ensemble des produits utilisés au quotidien, hors alimentaire tels que :

- Une mensualité d'un ordinateur de 300€ acheté avec un prêt à taux 0%
- Vestimentaire : Un ensemble (jean, tee-shirt, sweat, paire de chaussures). Une moyenne est réalisée avec les prix d'entrée ou de moyenne gamme auprès des grandes surfaces.
- Hygiène : Un lot de produits d'hygiène
- Entretien : Un lot de produits d'entretiens

L'écart relatif aux années N-1 et N-2 se base sur l'inflation évaluée sur 12 mois par l'INSEE aux mois de juin 2023 (pour 2022) et 2024 (pour 2023).

Loisirs :

Plusieurs types de loisirs ont été retenus, les plus populaires auprès de la population

étudiante selon l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante) . Cela correspond aux activités physiques et sportives, au cinéma, ainsi qu'aux plateformes de streaming vidéo et de musique. Sont utilisés les tarifs des abonnements étudiants ou jeunes

- Activités physiques et sportives : Une dépense moyenne de 207€ par an dans les appareils, vêtements et accessoires de sport.
- Cinéma : Coût moyen de 2 séances de cinéma dans le mois
- Streaming vidéo : Moyenne des abonnements au tarif étudiant
- Streaming musique : Moyenne des abonnements au tarif étudiant

Transport :

Le coût des transports correspond à la somme des dépenses faites par les étudiant.e.s lors des déplacements en voiture et les dépenses pour un abonnement de transport en commun au tarif jeune. Sont pris en compte 4 Allers-Retours de 26km par mois (donc 52km par mois au total), soit l'équivalent d'un trajet moyen domicile-lieu d'études par semaine. Les données sont calculées selon le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel, pour une voiture thermique de 4 chevaux.

Frais modulaires

Menstruations :

Par le biais du simulateur proposé par Le Monde, notre indicateur inclut le coût moyen des règles pour une personne menstruée. L'indicateur se base sur une durée moyenne de 5 jours de menstruations, avec une utilisation de 7 serviettes par jour en moyenne ainsi que des anti-douleurs. Nous rappelons que notre profil type a 20 ans, et qu'une personne menstruée a en moyenne ses règles à 13 ans. Le calcul du simulateur indiquant le coût moyen des règles depuis leur année de début, les résultats sont adaptés afin d'en extraire une mensualité.

Frais d'arrivée en métropole :

Par le biais du Passeport Mobilité Études, certain.e.s étudiant.e.s ultra-marin.e.s peuvent prétendre à une prise en charge d'un aller-retour en avion, à hauteur de 100% pour les boursier.ère.s et 50% pour les non-boursier.ère.s. Les critères d'éligibilité sont cependant stricts, laissant nombre d'étudiantEs dans l'impossibilité de poursuivre leurs études sur le territoire de leur choix. L'indicateur fait la moyenne de plusieurs trajets en avion en provenance de différents territoires d'outre-mer. Sont pris en compte les prix moyens au 1er septembre sur les sites Air France (tarif étudiant) et EasyJet (tarif adulte). Les voyages ont été pris en vol direct autant que possible, avec 2 bagages de 23kg en soute.

Les besoins des étudiantEs Franc-ComtoisEs

Après une année supplémentaire à constater l'augmentation des dépenses liées à la rentrée que devront subir les étudiants, la BAF et son réseau ne peuvent rester muets et se doivent d'être force de propositions afin d'améliorer les conditions de vie et d'étude de chaque étudiant. Pour cela, nous demandons la mise en place de mesures concrètes, pérennes et adaptées.

Une réforme plus profonde et équitable des Bourses étudiantes

En mars 2023, une première étape dans la réforme des bourses à été annoncée. En effet, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau avait annoncé une revalorisation du montant des bourses sur critères sociaux ainsi que la hausse des fonds d'attribution permettant un accès aux bourses à une plus grande partie des étudiantEs. Néanmoins, bien que ambitieuse et positive, cette réforme est restée insuffisante pour garantir un accès à l'enseignement supérieur dans une atmosphère propice à la réussite et au bien être physique et mental de tous les étudiants et étudiantes. Ces mesures paramétriques étant loin d'être suffisantes, une partie de la réforme a été annoncée et est essentielle pour la rentrée 2025.

En effet, nombreux et nombreuses sont les étudiant.e.s en situation de précarité dut à des charges financières en constante augmentation se retrouve à subir un salariat pour subvenir à leur besoin.

La BAF et son réseau a réalisé un constat. Depuis l'ouverture de ses deux AGORAé, épicerie sociale et solidaire, nous constatons une augmentation très importante des bénéficiaires. Cela étant lié à un coût de la vie en croissante évolution, en autres des frais alimentaires qui ont fortement augmenté à cause de l'inflation ces dernières années, sans augmentation notable des aides sociales. Pour un même budget, des étudiant.e.s se retrouvent devant un dilemme: choisir entre sacrifier leur nombre de repas ou la qualité de leur alimentation.

Ces frais alimentaires ayant subi une légère baisse de 3 % en un an représentent une somme considérable pour cette rentrée 2024, 198 euros déboursés mensuellement pour bien se nourrir. De plus, selon les chiffres recueillis au sein de réseau de la FAGE, ces même bénéficiaires sont 87% ont ressenti un impact négatif de l'inflation et ont été impactés au quotidien. En conséquence, 74% ont dû réduire leurs achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité.

Les étudiant.e.s se retrouvent démunies face à cette précarité. C'est pour cela que la BAF appuie sur la nécessité que les bourses soient repensées par l'Etat afin qu'elles soient plus équitables. Des mesures pérennes doivent être mises en place lors de cette réforme.

La BAF appelle donc à une réforme plus équitable et profonde du système d'aides sociales selon les préconisations suivantes:

- La défamiliarisation du système d'aides sociales. Cela permettrait de mettre fin au rattachement des enfants aux parents lors de leur entrée dans l'ESR. La bourse devrait se baser sur la solidarité nationale selon laquelle l'Etat serait responsable de verser la différence entre les prestations sociales perçues et le seuil de pauvreté.
- Les bourses devraient également être accessible aux doctorants ainsi qu'aux étudiants et étudiantes extra-communautaires et cela dès leur première année dans l'ESR
- Une universalisation des bourses pour garantir qu'aucun.e étudiant.e ne vive sous le seuil de pauvreté fixé à 1102 euros aujourd'hui (soit 50% du salaire médian).
- Les dépenses liées au logement étant une dépense majeure du coût de la vie pour les étudiant.e.s devrait être prise en compte. La cohabitation ou la décohabitation devrait être prise en compte avec des bourses minimales versées de 800 et 400 euros respectivement.
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Etudiant
- Réaliser un transfert de gestion administrative efficace des bourses de formation sanitaire et sociale aux CROUS afin que tout.es étudiant.e.s en formation sanitaire et sociale puissent en bénéficier

Comme beaucoup d'étudiants disposent des Bourses sur critères sociaux, nombre d'étudiants bénéficient également des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales. Ces bourses, concernent entre autres les étudiants en maïeutique, en sciences infirmières, en ergothérapie, en masso-kinésithérapie, sont gérées par la Région Bourgogne Franche-Comté et non par le Crous. Afin d'harmoniser leur gestion, leur distribution, et de réduire la complexité administrative, nous demandons à ce que cette compétence de gestion soit transférée au Crous Bourgogne Franche-Comté, comme cela est déjà le cas au sein du Crous de Normandie

Désindexation de la CVEC sur l'inflation

Depuis 2018, la CVEC cadrée par le code de l'éducation est mise en place afin de contribuer à l'amélioration des services étudiants. Depuis 2018, cette contribution ne cesse d'augmenter car annexée à l'inflation. En effet, elle est passée de 90 euros en 2018 à 103 euros en 2024. Dans le contexte économique actuel, il semble nécessaire que cette contribution soit désindexée sur l'inflation qui pèse déjà suffisamment sur la population étudiante.

Rattachement à une complémentaire santé

Selon le coût de la rentrée 2024 de la BAF, nous constatons que les frais de complémentaires santé sont très onéreux, soit 303 euros et plus de 4% d'augmentation par rapport à l'année dernière. Pourtant essentiel, les étudiants et étudiantes délaissent leur santé pour cause financière. En effet, dans une population de bénéficiaires de l'AGORAé 46% ont renoncé à des soins, pour raison financière dans 49% des cas. Ce contexte de précarité joue en la défaveur de la santé physique mais

aussi en défaveur de la santé mentale étudiante. En Franche-Comté, les sites de Belfort, Montbéliard et Besançon bénéficient de SSU. Néanmoins, un manque de personnel est constaté.

Ainsi, la BAF demande une considération de l'Etat de l'impact qu'a la précarité sur la santé. Une augmentation du nombre de psychologue et un rattachement de droit à la complémentaire santé solidaire pour les étudiants et étudiantes bénéficiaires des bourses.

Qui sommes-nous ?

La BAF, Bureau des Associations Franc-Comtoises, est la Fédération Étudiante du Territoire de Franche-Comté. Son objectif est de créer du lien avec l'ensemble des associations étudiantes du territoire afin de représenter au mieux l'ensemble des étudiants tout en défendant leurs droits. La BAF possède également une dimension liée aux projets permettant d'améliorer les conditions de vie des étudiants et des jeunes.

A l'heure actuelle, la BAF est composée de 19 associations adhérentes, dont une implantée à Montbéliard et une association représentative des étudiants résidant au CROUS. Toutefois, la BAF est en relation avec de nombreuses autres associations étudiantes sur l'ensemble du territoire Franc-Comtois, lui permettant ainsi de transmettre son projet et de créer un lien encore plus important au sein du monde associatif sur notre territoire. Depuis 8 ans maintenant, la BAF réalise deux fois par mois une distribution de Paniers De Légumes à destination des étudiants et étudiantes. Ces distributions ont lieu sur l'ensemble des campus étudiants de Besançon, et permettent de rendre accessible des paniers composés de fruits et légumes ayant une valeur d'environ 5 €, en les proposant à 3 € aux étudiants. Ces distributions alimentaires permettent aux étudiants qui le souhaitent de diversifier leur alimentation tout en ayant accès à des produits locaux et de qualité. Grâce à ces actions, la BAF a touché toutes les deux semaines environ 400 à 500 étudiantes et étudiants sur ses dernières distributions.

En plus de ces actions de distribution alimentaire, la BAF a ouvert, depuis le mois de février 2021, une AGORAé, une épicerie sociale et solidaire. Cette épicerie, située au sein du bâtiment du CROUS le L(I)VE, en plein cœur du campus de la Bouloie, permet aux étudiants en situation de précarité de bénéficier de tarifs compris entre 10 % et 15 % du prix du marché. En plus d'être une épicerie, l'AGORAé est tout d'abord un lieu de rencontre et d'échange pour l'ensemble des étudiants qui souhaitent s'y rendre. En travaillant avec des acteurs tels que la FAGE, le Crous, l'Université de Franche-Comté, le CCAS de Besançon, la Croix-Rouge, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Banque Alimentaire ou encore ANDES, l'AGORAé a réussi à s'implanter et comptabilise à ce jour plus de 300 étudiants bénéficiaires ou ayant été bénéficiaires.

C'est plus de 2178,34 € qui ont été dépensés au sein de l'AGORAé, pour un montant réel de 21782,31 €, soit une économie de 19603,97 € réalisée par les bénéficiaires de notre dispositif.

La BAF, en tant que première organisation représentative des étudiants sur le territoire Franc-Comtois se doit de se positionner afin de tout faire pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants du territoire. Pour cela, nous travaillons au quotidien avec de nombreux acteurs institutionnels et de l'Enseignement Supérieur et la Recherche, portant ainsi la voix des jeunes et des étudiants.